

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
MARSON**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

10 avril 2015

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 6  
Votants : 7

**N° 1255/2015**

**Objet :**

Travaux de réfection de  
l'église Communale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Madame MENISSIER Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

**Étaient présents Mesdames Messieurs :**

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné leur pouvoir : Monsieur ROUSSINET Jérôme à Madame MENISSIER Martine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents et excusés :** GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, BALOURDET Patrice.

A été élu secrétaire : Monsieur VILLE Gérard.

Mme MENISSIER informe que le devis de Monsieur MAURET, tailleur de pierre, concernant les travaux au sein de l'église a été reçu dernièrement.

Les travaux d'ensemble s'élèvent à **68 513.52€** détaillés comme suit en 8 tranches :

Entrée de l'église	: 17 748.00€ HT (2 parties globalisées)
Contreforts angle Nord-Ouest	: 4 622.50€ HT
Face Nord du transept Nord	: 9 965.90€ HT
Face Est du transept Nord	: 6 549.70€ HT
Contrefort Nord du chœur	: 2 501.50€ HT
Contrefort angle Nord Est du cœur	: 3 650.50€ HT
Face Est du chœur	: 10 362.50€ HT
Contrefort Sud Est du chœur	: 1 694.00€ HT

TOTAL DE L'ENSEMBLE : 57 094.60€HT  
TVA 20% : 11 418.92€

Mme Menissier demande à l'ensemble des Conseillers leur accord pour effectuer les travaux en plusieurs tranches et de demander des subventions auprès de différents organismes afin de pouvoir réaliser ses travaux. A l'unanimité le projet de réfection de l'église est accepté. Une partie de la 1<sup>ère</sup> tranche sera effectuée en 2015 selon la disponibilité de Monsieur MAURET.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28 avril 2015 et de la publication faite, le 28 avril 2015.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 28 avril 2015

Par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
M. MENISSIER

